

47				9	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0415.894.032	P.	U.	D.	CONSO 1

COMPTES CONSOLIDES EN MILLIERS D'EUROS

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE ~~OU DU CONSORTIUM~~ (1)(2) :

SMT Group

Forme juridique: **SA**

Adresse: **Avenue Fleming**

N°: **4**

Code postal: **1300**

Commune: **Wavre**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: **Nivelles**

Adresse Internet (3) :

Numéro d'entreprise

0415.894.032

COMPTES CONSOLIDES communiqués à l'assemblée générale du

16/06/2016

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

1/01/2015

au

31/12/2015

Exercice précédent du

1/01/2014

au

31/12/2014

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~son~~ / ~~ne sont pas~~ (1) identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) des ADMINISTRATEURS ou GERANTS de l'entreprise consolidante et des REVISEUR(S) D'ENTREPRISE(S) ayant contrôlé les comptes consolidés

de Moerloose Philippe

Avenue du Haut Commandement 300, Gombe, Kinshasa, Congo (Rep. dém.)

Fonction : Administrateur

Mandat : 2/01/2012- 21/05/2018

DTK Consulting SPRL 0836.527.406

Clos du Bois des Lapins 3, 1380 Lasne, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 2/01/2012- 21/05/2018

Représenté par

Delvaux Michaël

Clos du Bois des Lapins 3, 1380 Lasne, Belgique

Documents joints aux présents comptes consolidés:

CAS OU LES COMPTES CONSOLIDES D'UNE SOCIETE DE DROIT ETRANGER SONT DEPOSES PAR UNE FILIALE BELGE

Dénomination de la filiale belge déposante (article 113, § 2, 4^a du Code des sociétés)

Nombre total de pages déposées: **27**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 4.2, 4.3, 4.4, 4.8.1, 4.8.3, 4.8.4, 4.9.5, 4.10.1, 4.16, 4.18, 5, 6

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

(1) Biffer ce qui ne convient pas.

(2) En cas de consortium, remplir section CONSO 4.4.

(3) Mention facultative

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET REVISEURS D'ENTREPRISES (suite de la page précédente)

PwC Réviseurs d'Entreprises SCCRL 0429.501.944

Woluwedal 18, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00009

Mandat : 22/11/2013- 16/05/2016

Représenté par

Van Bavel Alexis

Woluwedal 18, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique

BILAN CONSOLIDE APRES REPARTITION(1)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISES		20/28	41.789	41.886
Frais d'établissement	4.7	20	40	43
Immobilisations incorporelles	4.8	21	524	279
Ecarts de consolidation positifs	4.12	9920	26.327	27.831
Immobilisations corporelles	4.9	22/27	14.552	13.145
Terrains et constructions.....		22	10.854	9.970
Installations, machines et outillage		23	659	698
Mobilier et matériel roulant		24	2.725	2.140
Location-financement et droits similaires.....		25	15	54
Autres immobilisations corporelles.....		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés.....		27	299	283
Immobilisations financières	4.1-4	28	346	588
Sociétés mises en équivalence.....	4.10	9921		
Participations.....		99211		
Créances.....		99212		
Autres entreprises.....	4.10	284/8	346	588
Participations, actions et parts.....		284		
Créances.....		285/8	346	588
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	93.678	102.431
Créances à plus d'un an		29	780	158
Créances commerciales.....		290		
Autres créances.....		291		
Impôts différés		292	780	158
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	47.489	52.623
Stocks (2).....		30/36	47.489	52.623
Approvisionnements.....		30/31		
En-cours de fabrication.....		32		
Produits finis.....		33		
Marchandises.....		34	47.489	52.623
Immeubles destinés à la vente.....		35		
Acomptes versés.....		36		
Commandes en cours d'exécution.....		37		
Créances à un an au plus		40/41	41.147	42.118
Créances commerciales.....		40	38.129	38.664
Autres créances.....		41	3.018	3.454
Placements de trésorerie		50/53		173
Actions propres.....		50		
Autres placements.....		51/53		173
Valeurs disponibles		54/58	3.514	4.971
Comptes de régularisation		490/1	748	2.388
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	135.467	144.317

(1) Article 124 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

(2) Possibilité de regroupement des stocks (article 158, § 1, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

PASSIF		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES			10/15	34.576	48.996
Capital			10	33.133	33.133
Capital souscrit.....			100	33.133	33.133
Capital non appelé.....			101		
Primes d'émission			11		
Plus-values de réévaluation			12	3.264	1.839
Réserves consolidées (+)/(-)		4.11	9910	70	14.063
Écarts de consolidation négatifs		4.12	9911		
Imputations des écarts de consolidation positifs			99201		
Écarts de conversion (+)/(-)			9912	-1.906	-54
Subsides en capital			15	15	15
INTERETS DE TIERS					
Intérêts de tiers			9913		
PROVISIONS, IMPÔTS DIFFÉRÉS ET LATENCES FISCALES			16	67	504
Provisions pour risques et charges			160/5	67	504
Pensions et obligations similaires.....			160		
Charges fiscales.....			161		
Grosses réparations et gros entretien.....			162		
Autres risques et charges.....			163/5	67	504
Impôts différés et latences fiscales		4.6	168		
DETTES			17/49	100.824	94.817
Dettes à plus d'un an		4.13	17	19.151	11.710
Dettes financières			170/4	19.151	11.710
Emprunts subordonnés.....			170		
Emprunts obligataires non subordonnés.....			171		
Dettes de location-financement et assimilées.....			172		11
Établissements de crédit.....			173	8.627	126
Autres emprunts.....			174	10.524	11.573
Dettes commerciales			175		
Fournisseurs.....			1750		
Effets à payer.....			1751		
Acomptes reçus sur commandes.....			176		
Autres dettes.....			178/9		
Dettes à un an au plus		4.13	42/48	80.665	81.864
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année			42	1.549	39
Dettes financières			43	34.954	27.744
Établissements de crédit.....			430/8	34.954	27.744
Autres emprunts.....			439		
Dettes commerciales			44	33.894	44.407
Fournisseurs.....			440/4	33.894	44.407
Effets à payer.....			441		
Acomptes reçus sur commandes.....			46	1.385	3.086
Dettes fiscales, salariales et sociales			45	1.963	2.477
Impôts.....			450/3	1.116	1.605
Rémunérations et charges sociales.....			454/9	847	872
Autres dettes.....			47/48	6.920	4.111
Comptes de régularisation			492/3	1.008	1.243
TOTAL DU PASSIF			10/49	135.467	144.317

COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDÉS*(ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature)*

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	146.292	134.376
Chiffre d'affaires	4.14	70	142.780	130.604
Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (réduit)..... (+)/(-)		71		
Production immobilisée.....		72		
Autres produits d'exploitation.....		74	3.512	3.772
Coût des ventes et des prestations		60/64	139.565	128.011
Approvisionnements et marchandises.....		60	109.526	102.434
Achats.....		600/8	104.055	108.835
Variations des stocks (augmentation, réduit)..... (+)/(-)		609	5.471	-6.401
Services et biens divers.....		61	11.963	10.554
Rémunérations, charges sociales et pensions.....	4.14	62	11.561	9.408
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles.....		630	2.145	1.601
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)..... (+)/(-)		631/4	850	447
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises)..... (+)/(-)		635/7	-5	181
Autres charges d'exploitation.....		640/8	2.021	1.882
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration..... (-)		649		
Amortissements sur écarts de consolidation positifs.....		9960	1.504	1.504
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	6.727	6.365
Produits financiers		75	4.574	2.568
Produits des immobilisations financières.....		750		
Produits des actifs circulants.....		751	7	
Autres produits financiers.....		752/9	4.567	2.568
Charges financières		65	10.384	6.298
Charges des dettes.....		650	1.342	913
Amortissements sur écarts de consolidation positifs.....		9961		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales - Dotations (reprises)..... (+)/(-)		651		
Autres charges financières.....		652/9	9.042	5.385
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	917	2.635

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels		76	39	9
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation....		9970		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières.....		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels.....		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés.....		763	34	7
Autres produits exceptionnels.....	4.14	764/9	5	2
Charges exceptionnelles		66	24	
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles.....		660		
Amortissements exceptionnels sur écarts de consolidation positifs.....		9962		
Réductions de valeur sur immobilisations financières.....		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels Dotations (utilisations)..... (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés.....		663	12	
Autres charges exceptionnelles.....	4.14	664/8	12	
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration..... (-)		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	932	2.644
Prélèvements sur les impôts différés et latences fiscales .		780	220	
Transfert aux impôts différés et latences fiscales		680		253
Impôts sur le résultat (+)/(-)	4.14	67/77	2.336	2.124
Impôts.....		670/3	2.338	2.124
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales.....		77	2	
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-1.184	267
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (+)/(-)		9975		
Résultats en bénéfice.....		99751		
Résultats en perte.....		99651		
Bénéfice (Perte) consolidé (+)/(-)		9976	-1.184	267
Dont :				
Part des tiers (+)/(-)		99761		
Part du groupe (+)/(-)		99762	-1.184	267

LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
SMT Cameroun SA Zone Industrielle Magzi-Bassa 4908 Douala Cameroun	G	100,00	0,00
SMT Congo SARLU Avenue Bayardelle - Impasse Airtel-Amb Cameroun 2894 Brazaville Congo (Rép. pop. du)	G	99,75	0,00
SMT RDC SPRL Avenu Militant 4478 Barumbu, Kinshasa Congo (Rep. dém.)	G	99,00	0,00
SMT Ghana Ltd Volvo House, Old Fadama Road Plots nr 90/91 KA9228 Accra Ghana	G	100,00	0,00
SMT Bénin SARL Quartier Kouhounou, Stade l'amitié 1 492 Cotonou Bénin	G	100,00	0,00
SMT Burkina Faso SARL Quartier de la Rotonde, Rue Jacqueline Ki-Zerbo 326, boîte 1 5678 Ouagadougou Burkina Faso	G	100,00	0,00

(1) G. Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (article 112 de l'arrêté précité).

LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
SMT Liberia Inc PO Box 3191, County of Montserratado Monrovia Libéria	G	100,00	0,00
SMT Nigeria SA Ikorodu Road 322A Lagos Nigéria Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	45,00	0,00
SMT Côte d'Ivoire SA Boulevard de Vridi 1 3727 Abidjan Côte d'Ivoire Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	49,99	0,00
SMT Gabon SPRL Quartier Okala Mikolongo 1166 Libreville Gabon	G	100,00	0,00
SMT Maurice Ltd 9th Floor, Raffles Tower - Cibercity 19 1721-04 Ebene Maurice	G	100,00	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).

LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
SMT Togo SARL Avenue Kleber Dadjo (Immeuble Alice) 777 8989 Lomé Togo	G	100,00	0,00
SMT Algerie SPA Zone industrielle de Rouïba N°267 Voie B 16012 Rouïba, Alger Algérie Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	49,00	0,00
SMT Senegal SARL Quartier Almadies, Route Ngor 5-7 Dakar Sénégal	G	100,00	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).

CRITERES DE CONSOLIDATION ET MODIFICATIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Identification des critères qui président à la mise en oeuvre des méthodes de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de la méthode de mise en équivalence ainsi que des cas avec justification, où il est dérogé à ces critères *(en vertu de l'article 165, I. de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)*.

a) Les sociétés suivantes sont sorties du périmètre de consolidation en 2015 :

Néant

b) Les sociétés suivantes sont entrées dans le périmètre de consolidation en 2015 :

Néant

Renseignements qui rendent significative la comparaison avec les comptes consolidés de l'année précédente si la composition de l'ensemble consolidé a subi au cours de l'exercice une modification notable *(en vertu de l'article 112 de l'arrêté royal précité)*.

Pas d'application

REGLES D'EVALUATION ET METHODES DE CALCUL DES LATENCES FISCALES**Relevé des critères ayant présidé à l'évaluation des différents postes des comptes consolidés, notamment les critères relatifs:**

aux constitutions et aux ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations (*en vertu de l'article 165, VI.a. de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

aux bases de conversion pour les montants qui sont ou qui, à l'origine, étaient exprimés dans une devise différente de celle dans laquelle les comptes consolidés sont libellés et pour les états comptables des filiales et des sociétés associées de droit étranger (*en vertu de l'article 165, VI.b de l'arrêté royal précité*).

Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris en charge en totalité au cours de l'exercice pendant lequel ils ont été exposés.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires, ou à leur prix de revient ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont linéaires, pro rata temporis et pratiqués sur base des critères suivants :

A) Immobilisations détenues en Europe

Immobilisations incorporelles

Licences, brevets, goodwill 33,33 %
Adaptation du système informatique 100 %

Immobilisations corporelles

Terrains : aucun amortissement

Bâtiments

- neufs 3 % ou sur la durée de l'emphytéose
- usagés 3 % - 5 % ou sur la durée de l'emphytéose

Installations, machines et outillage

- mobilier et machines 20 %
- outillage 20 %

- matériel informatique 33,33 %

Mobilier & matériel roulant

-neufs 20 %
-d'occasion 50 %

Location-financement et droits similaires : amortissement sur la durée de l'emphytéose.

B) Immobilisations détenues en Afrique

Immobilisations incorporelles

Licences, brevets, goodwill 33,33 %
Adaptation du système informatique 100 %

Immobilisations corporelles

Terrains aucun amortissement

Bâtiments

- neufs 3 % ou sur la durée de l'emphytéose
- usagés 5 % ou sur la durée de l'emphytéose

Installations, machines et outillage

- mobilier et machines 20 %
- matériel identification réseau 20 %

- outillage 50 %
- matériel informatique 33,33 %

Mobilier & matériel roulant

- neufs 33,33 %
- d'occasion 50 %

Location-financement et droits similaires : amortissement sur la durée de l'emphytéose.

Autres immobilisations corporelles

Cette rubrique recouvre les biens donnés en location. Pour les véhicules neufs, il sera procédé à un amortissement mensuel de 1/48ème de la valeur d'achat pour autant que le matériel a été loué. Pour les machines d'occasion, il sera procédé à un amortissement mensuel correspondant à 1/24ème de la valeur d'achat pour autant que le matériel a été loué. Ces immobilisations font en outre l'objet de réduction de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Immobilisations financières

Les participations sont comptabilisées à leur valorisation d'acquisition historique. Elles peuvent faire l'objet de réévaluations. Elles subissent des réductions de valeur en cas de moins-values durables et certaines. La valeur comptable pourra cependant faire l'objet de

plus-values pour autant que celles-ci présentent un caractère durable, voire définitif.

REGLES D'EVALUATION ET METHODES DE CALCUL DES LATENCES FISCALES

Stocks

Au cours de l'exercice, les stocks sont évalués à leur prix d'acquisition, y compris les frais de transport et accessoires. Les règles d'usage appliquées pour les stocks sont les suivantes :

- "Pour les pièces de rechanges : prix moyen pondéré
- "Pour les camions et les machines : First In, First Out.

A la clôture de chaque exercice et par total par devise, les camions et les machines ainsi que les pièces de rechange situées en Europe sont repris à la valeur d'acquisition, y compris les frais de transport et accessoires au cours historique ou au cours de clôture si ce dernier est inférieur au cours historique.

Le stock de machines et de camions situés en Afrique fait l'objet de réduction de valeur systématique suivant les règles suivantes :

- "Entre 0 à 1 an : aucune
- "Entre 1 à 2 ans : 10%
- "Entre 2 à 3 ans : 30%
- "Entre 3 à 4 ans : 50%
- "Entre 4 à 5 ans : 75%
- "Plus de 5 ans : 100%

Le stock de pièces de rechange situées en Afrique fait l'objet de réduction de valeur systématique suivant les règles suivantes :

- "Entre 0 à 1 an : aucune
- "Entre 1 à 2 ans : 20%
- "Entre 2 à 3 ans : 40%
- "Entre 3 à 4 ans : 60%
- "Entre 4 à 5 ans : 80%
- "Plus de 5 ans : 100%

Créances :

Les créances à un an au plus seront reprises au bilan pour leur valeur nominale, à l'exception des créances ayant la forme de titres à revenu fixe qui seront évalués à leur valeur d'acquisition.

Pour l'Europe :

"Une réduction de valeur sera actée sur la valeur considérée, lorsque le remboursement s'en trouve incertain ou compromis. Une évaluation des créances au cas par cas est réalisée au minimum à chaque fin d'exercice comptable.

"En cas de faillite d'un débiteur, une réduction de valeur de 100% sera actée dans les comptes.

"En cas de contentieux sérieux ou de connaissance certaine d'insolvabilité d'un client, la réduction de valeur sera calculée au cas par cas.

Pour l'Afrique :

"Une réduction de valeur sera actée sur la valeur considérée, lorsque le remboursement à la date d'échéance s'en trouve incertain ou compromis.

Il est prévu que toute créance commerciale privée non désintéressée dont la date d'échéance serait dépassée de :

- "Plus de 6 mois.....50%
- "Plus d'1 an.....75%
- "Plus de 2 ans.....100%

Il est prévu que toute créance commerciale étatique non désintéressée dont la date d'échéance serait dépassée de :

- "A partir de 1 an.....50%
- "Plus de 2 ans.....100%

Traitement des autres instruments financiers

Ils sont enregistrés dans les postes hors bilan à leur valeur contractuelle. Les résultats sont déterminés et enregistrés en fonction de la nature de l'opération traitée; les gains et les pertes sont enregistrés de manière symétrique aux charges et produits des éléments couverts.

Dettes à plus d'un an et dettes à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

ÉTAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	xxxxxxxxxxxxxxx	43
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés.....	8002	25	
Amortissements.....	8003	28	
Ecart de conversion..... (+)/(-)	9980		
Autres..... (+)/(-)	8004		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	40	
Dont:			
Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts, primes de remboursement et autres frais d'établissement ..	200/2	39	
Frais de restructuration.....	204		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	360
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	469	
Cessions et désaffectations.....	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8042		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99812	-12	
Autres variations..... (+)/(-)	99822		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	817	
Amortissements et réductions de valeur			
Au terme de l'exercice.....	8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	81
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8072	213	
Repris.....	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés.....	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8112		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99832	-1	
Autres variations..... (+)/(-)	99842		
Au terme de l'exercice.....	8122	293	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	<u>524</u>	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	11.204
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	1.265	
Cessions et désaffectations.....	8171	6	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8181		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99851	62	
Autres variations..... (+)/(-)	99861		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	12.525	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8211		
Acquises de tiers.....	8221		
Annulées.....	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8241		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99871		
Autres variations..... (+)/(-)	99881		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.234
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	442	
Repris.....	8281		
Acquis de tiers.....	8291		
Annulés.....	8301	5	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8311		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99891		
Autres variations..... (+)/(-)	99901		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	1.671	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	10.854	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.782
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8162	314	
Cessions et désaffectations.....	8172	104	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (-)/(+)	8182		
Ecart de conversion..... (-)/(+)	99852	16	
Autres variations..... (-)/(+)	99862		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	2.008	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8212		
Acquises de tiers.....	8222		
Annulées.....	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (-)/(+)	8242		
Ecart de conversion..... (-)/(+)	99872		
Autres variations..... (-)/(+)	99882		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.084
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8272	290	
Repris.....	8282		
Acquis de tiers.....	8292		
Annulés.....	8302	46	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (-)/(+)	8312		
Ecart de conversion..... (-)/(+)	99892	21	
Autres variations..... (-)/(+)	99902		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	1.349	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	659	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATERIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	4.620
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	1.737	
Cessions et désaffectations.....	8173	256	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (-)/(+)	8183	23	
Ecarts de conversion..... (-)/(+)	99853	63	
Autres variations..... (-)/(+)	99863		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	6.187	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8213		
Acquises de tiers.....	8223		
Annulées.....	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (-)/(+)	8243		
Ecarts de conversion..... (-)/(+)	99873		
Autres variations..... (-)/(+)	99883		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.479
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8273	1.134	
Repris.....	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés.....	8303	231	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (-)/(+)	8313	23	
Ecarts de conversion..... (-)/(+)	99893	57	
Autres variations..... (-)/(+)	99903		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	3.462	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	<u>2.725</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	xxxxxxxxxxxxxxxx	155
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8164		
Cessions et désaffectations.....	8174		
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8184	-23	
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99854		
Autres variations..... (+)/(-)	99864		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	132	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8214		
Acquises de tiers.....	8224		
Annulées.....	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8244		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99874		
Autres variations..... (+)/(-)	99884		
Plus-values au terme de l'exercice	8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	xxxxxxxxxxxxxxxx	101
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8274	38	
Repris.....	8284		
Acquis de tiers.....	8294		
Annulés.....	8304		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8314	-23	
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99894		
Autres variations..... (+)/(-)	99904		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	116	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(25)	16	
DONT :			
Terrains et constructions	250		
Installations, machines et outillage	251		
Mobilier et matériel roulant	252	16	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	xxxxxxxxxxxxxxxx	283
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8166	29	
Cessions et désaffectations.....	8176	8	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8186		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99856	-5	
Autres variations..... (+)/(-)	99866		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	299	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8216		
Acquises de tiers.....	8226		
Annulées.....	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8246		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99876		
Autres variations..... (+)/(-)	99886		
Plus-values au terme de l'exercice	8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8276		
Repris.....	8286		
Acquis de tiers.....	8296		
Annulés.....	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8316		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99896		
Autres variations..... (+)/(-)	99906		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	299	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice.....	8392P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions.....	8362		
Cessions et retraits.....	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8382		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99912		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice.....	8392		
Plus-values au terme de l'exercice.....	8452P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8412		
Acquises de tiers.....	8422		
Annulées.....	8432		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99922		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice.....	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice.....	8522P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8472		
Reprises.....	8482		
Acquises de tiers.....	8492		
Annulées.....	8502		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99932		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice.....	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice.....	8552P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice..... (+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice.....	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE.....	(284)		
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE.....	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	589
Mutations de l'exercice			
Additions.....	8582	64	
Remboursements.....	8592	306	
Réductions de valeur actées.....	8602		
Réductions de valeur reprises.....	8612		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99952		
Autres..... (+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE.....	(285/8)	347	
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE.....	(8652)		

ÉTAT DES RÉSERVES CONSOLIDÉES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Réserves consolidées au terme de l'exercice	9910P	xxxxxxxxxxxxxxx	14.063
Mutations de l'exercice:			
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé..... (+)/(-)	99002	-1.184	
Autres variations..... (+)/(-)	99003	-12.809	
Autres variations			
<i>(à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé)</i>			
Ecart de conversion sur ouverture		419	
Mouvement réserves de réévaluation		105	
Paiement de dividende à SMT Holding		-13.333	
Réserves consolidées au terme de l'exercice	(9910)	70	

ÉTAT DES ÉCARTS DE CONSOLIDATION ET DE MISE EN ÉQUIVALENCE

ÉCARTS POSITIFS	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONSOLIDATION			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99071P	xxxxxxxxxxxxxxx	27.831
Mutations de l'exercice:			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention.....	99021		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention.....	99031		
Amortissements.....	99041	-1.504	
Écarts portés en résultats.....	99051		
Autres variations.....	99061		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99071	26.327	
MISE EN EQUIVALENCE			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99073P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice:			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention.....	99023		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention.....	99033		
Amortissements.....	99043		
Écarts portés en résultats.....	99053		
Autres variations.....	99063		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99073		
ECARTS NEGATIFS			
CONSOLIDATION			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99072P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice:			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention.....	99022		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention.....	99032		
Amortissements.....	99042		
Écarts portés en résultats.....	99052		
Autres variations.....	99062		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99072		
MISE EN EQUIVALENCE			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99074P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice :			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention.....	99024		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention.....	99034		
Amortissements.....	99044		
Écarts portés en résultats.....	99054		
Autres variations.....	99064		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99074		

ÉTAT DES DETTES**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE****Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières.....	8801	1.549
Emprunts subordonnés.....	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés.....	8821	
Dettes de location-financement et assimilées.....	8831	11
Etablissements de crédit.....	8841	1.538
Autres emprunts.....	8851	
Dettes commerciales.....	8861	
Fournisseurs.....	8871	
Effets à payer.....	8881	
Acomptes reçus sur commandes.....	8891	
Autres dettes.....	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année..... (42) 1.549

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières.....	8802	16.843
Emprunts subordonnés.....	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés.....	8822	
Dettes de location-financement et assimilées.....	8832	
Etablissements de crédit.....	8842	6.320
Autres emprunts.....	8852	10.523
Dettes commerciales.....	8862	
Fournisseurs.....	8872	
Effets à payer.....	8882	
Acomptes reçus sur commandes.....	8892	
Autres dettes.....	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir..... 8912 16.843

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières.....	8803	2.308
Emprunts subordonnés.....	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés.....	8823	
Dettes de location-financement et assimilées.....	8833	
Etablissements de crédit.....	8843	2.308
Autres emprunts.....	8853	
Dettes commerciales.....	8863	
Fournisseurs.....	8873	
Effets à payer.....	8883	
Acomptes reçus sur commandes.....	8893	
Autres dettes.....	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir..... 8913 2.308

DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DES ENTREPRISES COMPRIS DANS LA CONSOLIDATION (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes financières	8922	36.172
Emprunts subordonnés.....	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés.....	8942	
Dettes de location-financement et assimilées.....	8952	11
Etablissements de crédit.....	8962	36.161
Autres emprunts.....	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs.....	8992	
Effets à payer.....	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts.....	9032	
Rémunérations et charges sociales.....	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs des entreprises comprises dans la consolidation	9062	36.172

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
<i>Chiffre d'affaires agrégé du groupe en Belgique.....</i>	99083		
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL			
Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale			
Effectif moyen du personnel.....	90901	420	338
Ouvriers.....	90911	4	3
Employés.....	90921	416	335
Personnel de direction.....	90931		
Autres.....	90941		
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales.....	99621	10.549	8.821
Pensions.....	99622		
<i>Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées</i>	99081	37	35
Filiales consolidées par intégration proportionnelle			
Effectif moyen du personnel.....	90902	147	102
Ouvriers.....	90912		
Employés.....	90922	147	102
Personnel de direction.....	90932		
Autres.....	90942		
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales.....	99623	1.012	587
Pensions.....	99624		
<i>Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées</i>	99082		
RÉSULTATS EXCEPTIONNELS			
Ventilation des autres produits exceptionnels			
Ventilation des autres charges exceptionnelles			

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Influence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice et de l'exercice précédent

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers.....	9149	
GARANTIES RÉELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation sur leur actifs propres, pour sûreté de dettes et engagements respectivement :		
d'entreprises comprises dans la consolidation.....	99086	4.746
de tiers.....	99087	4.746
Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits des entreprises comprises dans la consolidation, s'ils ne sont pas portés au bilan.....	9217	
Engagements importants d'acquisition d'immobilisations	9218	
Engagements importants de cession d'immobilisations.....	9219	
Droits résultant d'opérations relatives:		
aux taux d'intérêt.....	99088	
aux taux de change.....	99089	
aux prix des matières premières ou marchandises.....	99090	
autres opérations similaires.....	99091	
Engagements résultant d'opérations relatives:		
aux taux d'intérêt.....	99092	
aux taux de change.....	99093	
aux prix des matières premières ou marchandises	99094	
autres opérations similaires.....	99095	

Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou à des prestations déjà effectuées

Néant

Litiges importants et autres engagements importants

Néant

Engagements en matière des pensions de retraite et de survie au profit du personnel ou des dirigeants, à charge des entreprises comprises dans la consolidation

Néant

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

À condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour les entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble doivent également être mentionnées:

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE

Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées à ce titre aux anciens administrateurs ou gérants

Montant global des avances et des crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une filiale ou par une société associée

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour l'exercice d'un mandat de commissaire.....

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès du groupe

Autres missions d'attestation.....

Missions de conseils fiscaux.....

Autres missions extérieures à la mission révisoriale.....

Emoluments des personnes avec lesquelles le(s) commissaire(s) est lié (sont liés)

Emoluments pour l'exercice d'un mandat de commissaire.....

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès du groupe

Autres missions d'attestation.....

Missions de conseils fiscaux.....

Autres missions extérieures à la mission révisoriale.....

Codes	Exercice
99097	
99098	
9505	81
95061	
95062	
95063	
9507	
95081	
95082	
95083	

MENTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 133, PARAGRAPHE 6 DU CODE DES SOCIÉTÉS